

Protocole sanitaire du 28 février 2022

Pour cette année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles. Afin de mettre en oeuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi depuis la rentrée de septembre, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- Niveau 1 / niveau vert
- Niveau 2 / niveau jaune
- Niveau 3 / niveau orange
- Niveau 4 / niveau rouge

A ce jour, nous sommes au niveau 2

1) La distanciation physique

À l'école maternelle, la distanciation physique ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs ...) ou dans les espaces extérieurs. **A partir du niveau 2**, la distanciation physique s'applique pour les élèves de groupes différents.

2) L'application des gestes barrières

Les gestes barrières devront être appliqués en permanence, partout et pour tout le monde : élèves, enseignants, personnel communal, AESH, services civiques et accompagnateurs.

A) Le lavage des mains ou la distribution de gel hydro-alcoolique

Il est essentiel. Il doit être réalisé à tout moment de la journée et notamment :

- À l'accueil du matin : chaque élève se désinfectera les mains à l'eau et au savon en arrivant à l'école. Le lavage des mains est évidemment réalisé au domicile avant l'arrivée à l'école.
- Chaque élève se désinfectera les mains avant et après chaque passage aux toilettes, avant et après chaque récréation, avant et après le passage à la cantine et plus si nécessaire.

Dans la mesure du possible, les portes des salles et des espaces communs resteront ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

B) Port du masque

Les enseignants et tous les adultes de l'école porteront un masque dans les espaces clos. Adultes et enfants peuvent retirer le masques dans les espaces extérieurs à partir du **niveau 2**

Les parents doivent porter un masque aux abords de celle-ci.

Le port du masque est prohibé pour les enfants de l'école maternelle.

3) La limitation du brassage des élèves

- La journée et les activités sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (En particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves.)
- Les Petites Sections ont leurs propres toilettes. Le passage aux toilettes pour les Grandes sections et Moyennes Sections se fera par classe avec désinfection des toilettes après utilisation. Chaque enfant qui ira aux toilettes durant le temps de classe sera accompagné afin que le sanitaire puisse être désinfecté.
- A partir du **niveau 2**, la limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise :
 - **Cour de récréation séparée en deux afin de limiter les brassages**
 - **Lorsqu'un enseignant est absent et dans l'attente de son remplacement, les élèves peuvent être répartis seulement dans une autre classe du même niveau.**
 - **Les sorties scolaires sont de nouveau autorisées**

A) Activités physiques et sportives :

Il est très fortement recommandé de prioriser les activités physiques et sportives en extérieur. Lorsque la pratique en extérieur est impossible, des activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation doivent être privilégiées. Il faut ainsi éviter les sports de contact en intérieur.

Les activités de motricité conduites à l'école maternelle sont autorisées pour tous les niveaux de protocole.

S'agissant des activités aquatiques, elles sont désormais autorisées.

B) Entrées et sorties des élèves :

Les parents peuvent accompagner leur enfant à l'intérieur des locaux. Ils devront se désinfecter les mains obligatoirement pour entrer au sein de l'école. Les parents veilleront à ce que la circulation au sein des couloirs reste fluide. Ils doivent se limiter à l'accompagnement de leur enfant.

- Les entrées se feront entre 8h20 et 8h30, et entre 13h20 et 13h30
 - Les sorties se feront à 11h45, et à 16h15
 - Les élèves de maîtresse Marie-Line entreront par l'entrée principale porte gauche et ils sortiront par l'entrée des petits.
 - Les élèves de maîtresse Nathalie (et Laure le vendredi), entreront et sortiront sur le côté de l'école, dans le hall des petits.
 - Les élèves de Loïc (et Laure le jeudi) entreront et sortiront par l'entrée principale (porte droite).
 - Les élèves de Catherine seront accueillis devant la porte au fond de la cour avant.
- Un balisage extérieur vous permettra de respecter les distanciations entre chaque famille.

L'accès des accompagnateurs devant les bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.

Le service périscolaire s'engage à déposer et récupérer les enfants devant chaque classe afin de limiter le brassage des élèves.

C) Bus :

Le service de bus fonctionnera normalement aux horaires habituels avec port du masque pour les adultes et pour les enfants à partir du CP.

4) Assurer le nettoyage, la désinfection et l'aération des locaux

- Le nettoyage et la désinfection des locaux sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.
- Une désinfection des classes et du mobilier sera effectuée plusieurs fois par jour avec les produits homologués.
- L'aération des locaux sera faite aussi souvent que possible, au minimum toutes les deux heures (avant la classe, durant la récréation et après la classe).
- Toutes les salles occupées par les élèves sont équipées par la mairie de capteurs de CO2: Dans chaque classe, se trouve un petit boîtier électrique (relié sur prise) indiquant des petits smileys :
 - couleur verte → tout est Ok
 - couleur orange → penser à ouvrir les fenêtres
 - couleur rouge → ouvrir impérativement les fenêtres afin de renouveler l'air

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisée : Ils seront désinfectés ou non utilisés durant 24 heures minimum.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayon etc...) est permise. Les objets seront désinfectés chaque jour.

Le matériel de la salle de jeux sera désinfecté systématiquement après utilisation d'une classe.

5) Convivialité :

A partir du 28 février, les moments de convivialité entre élèves et personnels et entre personnels, sont de nouveau autorisés, dans le strict respect des gestes barrières ; notamment le port du masque, les mesures d'aération et de ventilation et les règles de distanciation.

Les anniversaires sont donc autorisés.

6) La formation, l'information et la communication

Les réunions avec les parents d'élèves doivent prioritairement être organisées selon un système de prise de rendez-vous pour éviter un brassage trop important de personnes. Dans tous les cas, elles doivent être organisées de manière à assurer le strict respect des consignes sanitaires, notamment en veillant à privilégier le recours aux salles/espaces les plus grands possibles.

Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, les parents, le personnel communal, les AESH, les services civiques et les enseignants à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

A) Les parents

La responsabilité et le civisme de chacun sont capitaux pour limiter les transmissions.

- Vous vous engagez à jouer un rôle actif dans l'apprentissage des gestes barrières à votre enfant.
- Vous vous engagez à prendre la température de votre enfant avant de venir à l'école.

- Si votre enfant a de la fièvre, le nez qui coule, mal à la gorge, ou autre symptôme, il ne doit pas venir à l'école.
- Vous vous engagez à respecter le protocole sanitaire et les gestes barrières.
- Vous vous engagez à déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

B) Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique depuis le jour de la rentrée sur les gestes barrières et notamment le lavage des mains. Les gestes barrières seront répétés quotidiennement et aussi souvent que nécessaire de façon ludique. Cependant, l'enseignant ne peut garantir leur application à tout instant.

Les élèves devront être habillés chaque jour de façon à être autonome : chaussures et vêtements faciles à mettre et à enlever.

C) Le personnel

Tous les adultes de l'école sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque. Ils connaissent les procédures à suivre en cas de suspicion.

Ils s'engagent à respecter ces principes fondamentaux tout au long de la journée. Des auto-tests sont disponibles pour le personnel de l'école.

Procédure de gestion en cas de COVID 19

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuements, essoufflements, mal de gorge, troubles digestifs, sensations de fièvre, perte de goût...

Il est possible qu'un élève arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

L'interrogation vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres...

C'est pourquoi un enfant qui présente des signes de rhume ou d'allergie ne pourra être accueilli.

- L'élève sera isolé dans une pièce dédiée.
- Vous serez immédiatement contactés pour venir chercher votre enfant.
- La zone où se trouvait « la personne susceptible d'être malade » devra être évacuée des autres occupants qui seront alors envoyés dans une autre salle. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. L'agent d'entretien devra savoir que la pièce est considérée comme contaminée afin qu'il puisse prendre toutes les précautions nécessaires.

Votre enfant est déclaré positif à la Covid 19 :

- **il est isolé 7 jours**
- **L'isolement peut être réduit à 5 jours si un test antagonique ou PCR réalisé au 5e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.**

Des cours en distanciel seront alors proposés à votre enfant en cas d'absence liée à la Covid. Le plan de continuité pédagogique sera alors assuré.

Cas positifs et cas contact :

S'agissant du dépistage :

- **A compter du 28 février**, soit quatre semaines après le pic épidémique, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé sera allégé en population générale. Il le sera aussi en milieu scolaire. Les élèves, comme les personnels **n'auront plus à réaliser qu'un seul test (auto-test ou test antigénique) à J2** au lieu de trois (J0, J2 et J4) ;
- La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests **ne sera plus exigée** pour que les élèves soient accueillis dans les établissements scolaires.

Votre enfant est déclaré cas contact d'un membre de sa famille, déclaré positif :

- à compter du 28 février, seul un test (antigénique ou auto test) sera réalisé deux jours J+2 après la survenue du cas confirmé.

Votre enfant est positif à la Covid 19 :

- Il est isolé 7 jours. L'isolement peut être réduit à 5 jours si l'enfant réalise un test PCR/antigénique et qu'il s'avère négatif à J+5. Ce test est à réaliser si votre n'a pas eu de symptômes les 48h précédentes.

Fait à DAMPARIS le 22 février 2022

L'Équipe Enseignante
Loïc MAGDELAINE
Nathalie ROUSSOT
Catherine DUCREUX
Marie-Line GELEY-GAUTHIER
Laure FAIVRE FERRARI

M. Le Maire
Michel GINIÈS



